

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale de l'aménagement,  
du logement et de la nature*

*Direction de l'eau et de la biodiversité*

**Arrêté du 18 mai 2010 modifiant l'arrêté du 15 juillet 2009 portant nomination  
au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Pyrénées**

NOR : DEVN1012720A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, en date du 18 mai 2010, l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 15 juillet 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Pyrénées est ainsi modifié :

1° Au *b* du 1°, les mots : « directeur régional de la jeunesse et des sports de Midi-Pyrénées » sont remplacés par les mots : « directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Midi-Pyrénées » ; les mots : « directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture des Pyrénées-Atlantiques » sont remplacés par les mots : « directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques » ; les mots : « directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture des Hautes-Pyrénées » sont remplacés par les mots : « directeur départemental des territoires des Hautes-Pyrénées » ;

2° Le *c* du 2° est remplacé par les dispositions suivantes :

« *c*) Sur proposition des maires des communes des Pyrénées-Atlantiques dont le territoire est compris pour tout ou partie dans le cœur du parc ou a vocation à être compris dans l'aire d'adhésion :

- « – M. Jean-Pierre Casaux, maire d'Accous ;
- « – M. Patrick Labernadie, maire de Louvie-Juzon ;
- « – M. Gérard Sarrailh, maire de Louvie-Soubiron. »